

# Le Monde

## Accord politique pour interdire la pêche électrique dans l'UE en 2021

Il est également prévu la possibilité pour les divers pays membres d'« interdire ou restreindre » immédiatement cette pratique dans leurs eaux territoriales.

Par Cécile Ducourtieux · Publié aujourd'hui à 01h16, mis à jour à 01h16



Un bateau de pêche dans le port du Guilvinec, le 13 février. FRED TANNEAU / AFP

Cette décision aura quelque chose de rassurant pour les ONG qui gravitent à Bruxelles : une campagne de communication maligne, mais acharnée et persévérante, peut permettre d'arriver à ses fins. Y compris de bousculer les équilibres au sein du Conseil européen, l'institution représentant les Etats membres, bien plus imperméable aux mouvements de la société civile que le Parlement de Strasbourg.

Mercredi 13 février au soir, donc, les Etats membres et les représentants de l'hémicycle européen ont décidé de mettre fin de manière définitive aux exceptions, qui permettaient surtout à une partie de la flotte de pêche néerlandaise de pratiquer la pêche à impulsion électrique. Une technique très décriée, accusée d'épuiser rapidement la ressource halieutique. Les poissons sont littéralement décollés des fonds marins grâce à des champs électriques de faible intensité générés par les chaluts.

## **Exceptions en mer du Nord**

L'interdiction totale de la pratique de cette pêche n'interviendra qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le temps que les pêcheurs néerlandais, les principaux concernés en Europe, puissent se reconverter. L'ONG française Bloom, qui menait un combat entêté pour cette interdiction, réclamait la fin de cette pratique dès le 31 juillet 2019.

En réalité, la pêche électrique faisait déjà l'objet d'une interdiction, assortie d'exceptions en mer du Nord, mais pour seulement 5 % au maximum de la flotte de chalutiers à perche de chaque Etat membre. S'engouffrant dans cette brèche, les pêcheurs néerlandais ont profité à plein de ces exceptions, provoquant des réactions exaspérées, surtout chez leurs voisins français.

L'association a quand même crié victoire, mercredi soir. Et pour cause : quand elle a pris son bâton de pèlerin contre cette pratique, en 2017, au Parlement européen, elle a dû convertir quasiment tous les groupes politiques. Le sujet n'intéressait personne, à part les élus d'extrême gauche. Finalement, en janvier 2018, après de nombreuses manifestations, campagnes vidéo, etc, les eurodéputés se prononcent à une large majorité contre cette pratique de pêche (402 voix pour, 232 contre).

*« Lorsque nous avons commencé notre campagne contre la pêche électrique, tout l'écosystème politique jouait contre nous », souligne dans un communiqué Claire Nouvian, fondatrice de Bloom. « Nous nous sommes lancés dans cette nouvelle lutte, surdimensionnée pour la petite équipe de Bloom, car il nous paraissait moralement inacceptable de laisser faire l'électrocution de la vie marine. [...] Ce résultat rappelle qu'avec persévérance et rigueur un petit groupe de personnes motivées et soutenues par l'opinion publique peut gagner contre un système politico-industriel radicalement hostile ».*

## Pression médiatique

Au Conseil, le combat s'avère plus difficile pour Bloom. L'examen du texte introduisant l'interdiction (une énième révision d'un règlement concernant les techniques de pêche), traîne en longueur. Très technique, il comporte un grand nombre d'autres dispositions. Mais Bloom ne lâche pas l'affaire.

*« Il nous aura fallu plus de deux ans de campagne, deux plaintes officielles à la Commission européenne, une demande d'ouverture d'enquête européenne pour fraude, une saisine de Bloom de la médiatrice européenne, des centaines de rendez-vous avec les représentations permanentes des Etats membres et les parlementaires à Bruxelles pour obtenir cette interdiction totale de la pêche électrique », rappelle Mathieu Colléter, responsable des relations institutionnelles chez Bloom, dans un communiqué.*

Il faut dire que la position des Pays-Bas, complètement isolés sur ce sujet, n'était plus tenable. La pression médiatique était devenue trop forte, et les autres capitales voulaient faire aboutir le texte, alors qu'il ne reste plus que deux mois avant la mise en sommeil des institutions, pour cause d'élections européennes.

La Haye a quand même obtenu, mercredi, le maintien d'une flotte équipée de chaluts pour la pêche électrique à usage scientifique, mais à hauteur de six bateaux au maximum par Etat membre.